



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 06 décembre 2019**

Le six décembre deux mille dix-neuf, à quatorze heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente du conseil d'administration de l'agence, en date du six novembre deux mille dix-neuf.

**PRESENTS :**

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Anne BESNIER ; Madame Estelle COCHARD ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT ;  
Madame Alix TERY-VERBE ;

L'Etat :

Madame Katia BEGUIN ; Monsieur Fabrice MORIO ; Monsieur Luc NOBLET ;

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET, Madame Véronique CHAMPIGNY ; Monsieur Xavier COUTAU, Madame Emmanuelle DUNAND, Monsieur  
Jean-Yves DE LEPINAY, Madame Jessica ROSSELET,

Les représentants du personnel :

Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Madame Joanna DELLA ROSA

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Madame Michèle BONTHOUX, Madame Maryline LAPLACE, Monsieur Olivier L'HOSTIS, Madame Josette PHILIPPE,

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Madame Véronique BARCELO, Directrice des affaires culturelles au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Coraline PEZAIRE, chargée de mission industries culturelles et développement de partenariats privés au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Yannick VUILLEMOT, responsable administratif et financier de Ciclic Centre-Val de Loire ;

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 16

- Votants : 20 (dont quatre pouvoirs)

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 OCTOBRE  
2019**

Délibération 20-2019

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

### **Délibère**

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

### **Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 04 octobre 2019.

*Votants : 20*

*Pour : 20*

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

**Pour expédition conforme,  
La Présidente du conseil d'administration de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre,  
l'image et la culture numérique**

**Agnès SINSOULIER-BIGOT**

